



**WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT**

**PROJET DE SERVICE  
CENTRE PMS WBE HUY  
2014 - 2020**

**Centre P.M.S. de la Communauté française**

**11, rue des Augustins**

**4500 Huy**

**☎: 085 21 34 88 - 085 21 33 27**

**📠: 085 21 64 62**

**✉: [secretariat.cpmscf.huy@gmail.com](mailto:secretariat.cpmscf.huy@gmail.com)**

# TABLE DES MATIERES

## **1. DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION**

- 1.1. Présentation du Centre et de son équipe.....page 2
- 1.2. Présentation des missions décrétales du Centre.....page 7
- 1.3. Présentation de la population sous tutelle. ....page 10

## **2. PRIORITES DU CENTRE**

- 2.1. Les priorités du Centre et la motivation de ses choix en fonction des politiques de santé communautaires et locales et des besoins de la population sous tutelle identifiées par le Centre. ....page 13
- 2.2. La façon dont le Centre entend mettre en œuvre la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses missions.....page 15

## **3. OBJECTIFS DU CENTRE**

- 3.1. Objectifs concernant le Centre lui-même en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé. ....page 16
- 3.2. Objectifs concernant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur hors universités et leur population en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé.....page 18

## **4. PLAN D'ACTION DU CENTRE**

- 4.1 En fonction des priorités et des objectifs du Centre, celui-ci définit un plan d'action en termes de stratégies, d'actions concrètes, d'outils et de ressources, de public(s)-cible, de calendrier et de partenariat.....page 20

## **5. MODALITES DE REALISATION DU BILAN**

- 5.1 Critères nécessaires pour évaluer le projet dans 1 an.....page 24
- 5.2 Critères par thématique. ....Page 24

# 1. DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION

## 1.1. PRESENTATION DU CENTRE ET DE SON EQUIPE :

### **Centre P.M.S. de la Communauté française**

11, rue des Augustins

4500 Huy

Tél.: 085 21 34 88 - 085 21 33 27

• Fax: 085 21 64 62

E-mail : [secretariat.cpmscf.huy@gmail.com](mailto:secretariat.cpmscf.huy@gmail.com)

### a) Cabinets de consultation :

Quai d'Arona, 5  
4500 Huy  
Tel : 085/27.13.59

Rue Eloi Fouarge, 31  
4470 St Georges  
Tel : 04/275.20.04  
Fax : 04/278.25.04

Rue Saint Victor, 5  
4500 Huy  
Tel : 085/21.43.87

Rue de l'Hôpital, 21  
5300 Andenne  
Tel : 085/84.19.65  
Fax : 085/84.54.30

Rue du Fourneau, 40  
4570 Marchin  
Tel : 085/25.19.96

Rue Saint-Pierre, 48  
4500 Huy  
085/27.37.24

Rue Mognée, 21  
4590 Ouffet  
Tel et Fax : 086/36.65.07

## b) Cadre du personnel :

- 1 Directrice (formation licence en sciences psychologiques).
- 3 auxiliaires paramédicales (formation infirmière graduée hospitalière).
- 2 agents administratifs.
- 2 auxiliaires sociales (formation graduat assistante sociale).
- 2 conseillers psychopédagogiques (formation licence en sciences psychologiques).
- 5 médecins vacataires (formation docteur en médecine + DES).

## c) Partenaires privilégiés :

- Planning familial « Choisir » à Huy.
- CLPS.
- 1000 lieux de vie, Aide en Milieu Ouvert.
- Prévention toxicomanie à Huy.
- O.N.E.
- C.P.A.S.
- S.A.J.
- C.R.A.F., réseau SOS-Enfants.
- Centre de guidance.
- Centre de rééducation fonctionnelle.
- Médecins traitants.

## d) Présentation des missions P.M.S. :

En référence au décret du 14 juillet 2006

1. **Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.**
2. **Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève.**
3. **Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.**

***Le Centre PMS de la Communauté française de Huy, service au public et gratuit, offre un accompagnement personnalisé qui vise à promouvoir le développement harmonieux de l'élève, dans sa globalité et pendant toute sa scolarité.***

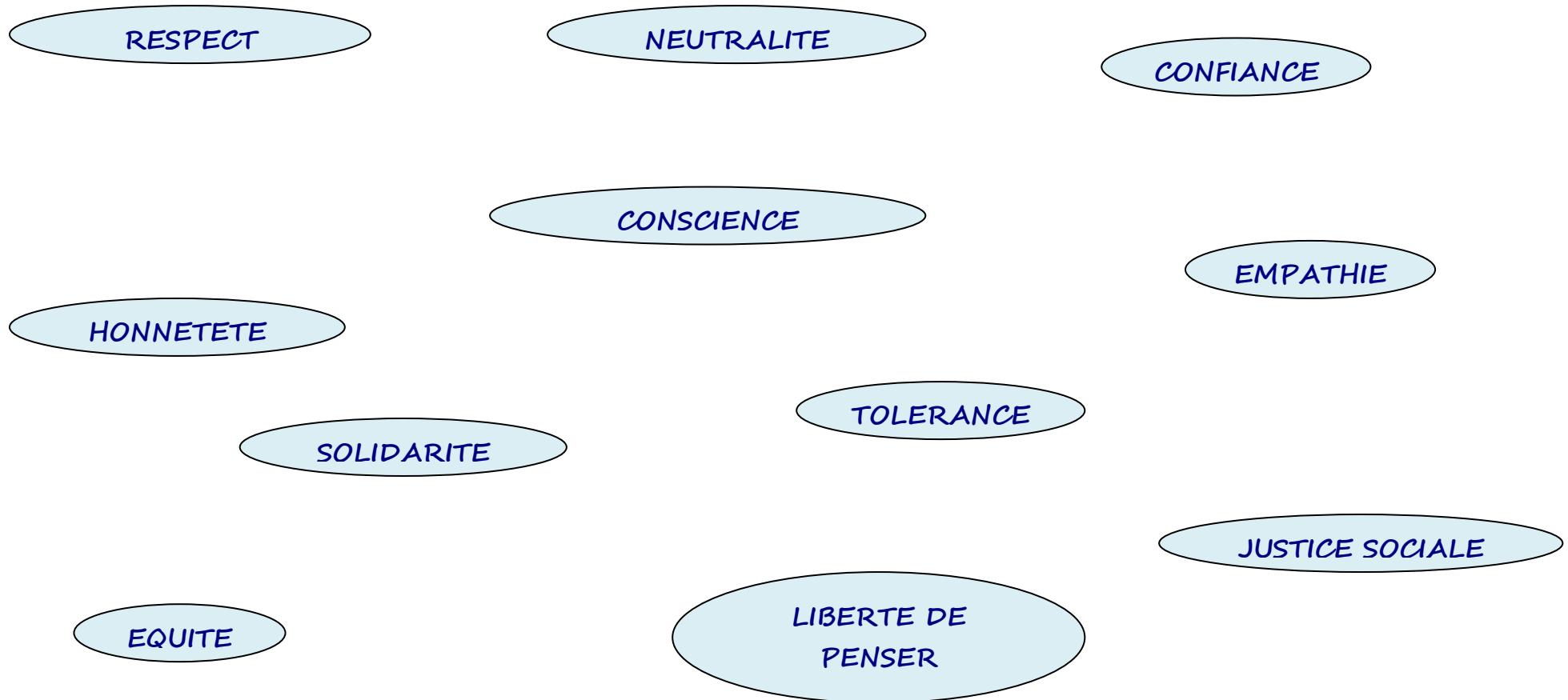
***Nous organisons la Promotion de la santé à l'école, afin que chaque élève devienne acteur et responsable de sa santé.***

***Le travail du CPMS est réalisé au sein d'une équipe Composée de Conseillers psycho-pédagogiques, Auxiliaires sociaux, Auxiliaires para-médicaux et médecins à temps partiel chargés des visites médicales et de la prophylaxie des maladies transmissibles.***

***Le personnel bénéficie d'une formation continuée obligatoire de minimum trois jours par année scolaire.***

e) Valeurs :

Valeurs essentielles qui sous-tendent les actes de tous les membres du personnel dans leur environnement professionnel.  
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mars 2007.



f) Déontologie

**Nous sommes indépendants des écoles.**

**Nous assurons un service de qualité et avons conscience de nos limites.**

**L'ensemble des membres du personnel du CPMS, y compris le personnel administratif, est soumis au secret professionnel.**

g) Objectifs prioritaires

*Grands objectifs qui rassemblent l'ensemble des membres du personnel.*

- A. Prévention et repérage des difficultés susceptibles d'entraver le développement harmonieux de l'élève.
- B. Réponse à la demande du consultant et accompagnement personnalisé.
- C. Accompagnement de l'élève dans la construction de son projet scolaire et professionnel.
- D. Collaboration optimale avec l'école et partenariat avec les services extérieurs.
- E. Qualité et efficacité dans l'accomplissement des activités.

## 1.2. PRESENTATION DES MISSIONS DECRETALES DU CENTRE :

En référence aux missions des centres telles que précisées :

à l'article 2 du décret du 20.12.2001 et du 16.05.2002.

- Dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8.03.2007 relatif au Projet de service et des circulaires de rentrées annuelles.

### a) Promotion d'un environnement favorable à la santé :

- Visite annuelle d'établissements.
- Projet d'éducation à la santé dans les écoles.

### b) Bilans de santé

*réalisés conformément aux modalités de l'arrêté du 13 juin 2002 :*

- en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelles, en 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Primaire, en 1<sup>ère</sup> Différenciée, 1<sup>ère</sup> Supplémentaire, 2<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> Secondaire et à l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- pour les primo-arrivants.
- à la demande des enseignants et de l'équipe PMS (assistante sociale ou psychologue).



### c) Politique de vaccination :

- 1<sup>ère</sup> Maternelle : recueil des données vaccinales (anamnèse, carnet de vaccination).
- 2<sup>ème</sup> Maternelle : idem pour enfants non vus en 1<sup>ère</sup> Maternelle.
- 3<sup>ème</sup> Maternelle : bilan vaccinal + promotion rappel DTCP\*, RRO\* si nécessaire (chez médecin traitant).
- 1<sup>ère</sup> Primaire : idem pour enfants non vus en 3<sup>ème</sup> Maternelle.
- 2<sup>ème</sup> Primaire : bilan vaccinal et rattrapage de vaccination non réalisées DTCP\*, RRO\*, Men C\*.
- 6<sup>ème</sup> Primaire : bilan vaccinal et proposition de vaccination HB\* et RRO2\*, réalisation par le médecin scolaire ou par le médecin traitant.
- 1<sup>ère</sup> Différenciée et 1<sup>ère</sup> Supplémentaire : idem 6<sup>ème</sup> Primaire + proposer le vaccin contre le HPV\*
- 2<sup>ème</sup> Secondaire : bilan vaccinal et promotion de vaccination HPV\* et de mise en ordre RRO2\*, HB\*
- 4<sup>ème</sup> Secondaire : bilan vaccinal, proposer la réalisation du rappel DTC\*, le rattrapage de vaccination RRO2\*, HB\*
- 1<sup>ère</sup> Supérieur : bilan vaccinal et promotion rattrapage de vaccination chez médecin traitant.
- Séances info vaccination en 6<sup>ème</sup> Primaire pour le vaccin RRO2 et en 1<sup>ère</sup> Différenciée, 1<sup>ère</sup> Supplémentaire et 2<sup>ème</sup> Secondaire pour le vaccin HPV\*

**Légende :** DTCP\* : Diphtérie – Tétanos – Coqueluche -Polio  
RRO\* : Rougeole – Rubéole – Oreillons  
RRO2\* : Rougeole – Rubéole – Oreillons (deuxième dose)  
Men C\* : Méningite C  
HB\* : Hépatite B  
HPV\* : Papillomavirus

d) Prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles :

- De manière générale, à tous les nouveaux élèves, nous distribuons le certificat de déclaration de maladies transmissibles et le formulaire d'autorisation parentale de chimio prophylaxie en cas de méningocoxie en insistant chez les élèves de maternelle et dans les internats.
- Mise en place d'un dispositif en cas d'urgence sanitaire (mise à jour des documents, des coordonnées des personnes responsables,...) un minimum d'une fois par an.
- Sur avis du Médecin responsable de la PSE, surveillance du suivi du dépistage de la tuberculose chez les primo-arrivants et les élèves provenant d'un milieu fortement précarisé.
- Application des mesures de prophylaxie en cas de maladies transmissibles (pédiculose, rubéole, varicelles,scarlatine,...)

e) Recueil standardisé de données sanitaires :

Les données sont collectées puis transmises, conformément à l'arrêté du gouvernement du 3 juillet 2014.

## **1.3. PRESENTATION DE LA POPULATION SOUS TUTELLE :**

### a) Caracteristiques principales :

Le ressort du Centre PMS couvre des zones rurales, semi-rurales et urbaines situées sur les plateaux de Hesbaye et du Condroz ainsi que dans la vallée de la Meuse.

La région, en pleine restructuration socio-économique, offre de nombreuses activités culturelles et sportives.

Ce ressort comprend toutes les formes d'enseignement (enseignement fondamental, enseignement secondaire général, technique, professionnel et enseignement supérieur non universitaire), un CEFA (Province de Liège), ainsi que des internats (annexés aux établissements scolaires ou autonomes).

Le CPMS de la Communauté française de Huy assure la guidance psycho-médico-sociale des élèves du CEFA de l'Ecole Polytechnique de la Province de Liège, tandis que le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole provincial prend en charge les missions PSE des mêmes élèves.

## b) Etablissements scolaires desservis

- ▲ **Athénée Royal Andenne**  
Enseignement fondamental  
Rue de l'Hôpital, 17 5300 Andenne  
Rue Docteur Defossé, 34 5300 Andenne  
Enseignement secondaire (général, technique et professionnel)  
Rue Adeline Henin, 4 5300 Andenne
  
- ▲ **Athénée Royal Huy**  
Enseignement fondamental  
Rue Grégoire Bodart, 1 4500 Huy  
Enseignement secondaire (général et technique)  
Quai d'Arona, 5 4500 Huy
  
- ▲ **Institut Technique Communauté française Huy**  
Enseignement secondaire (général et technique)  
Rue Saint-Victor, 5 4500 Huy
  
- ▲ **Athénée Royal Prince Baudouin Marchin**  
Enseignement secondaire (général)  
Rue Fourneau, 40 4570 Marchin

- ▲ **Athénée Royal Ouffet**  
Enseignement fondamental  
Rue Mognée, 21 4590 Ouffet  
Enseignement secondaire (général et professionnel)  
Rue Mognée, 21 4590 Ouffet  
Rue d'Atrin, 47 4560 Clavier (Alter-Ecole)
  
- ▲ **Athénée Royal Saint-Georges-sur-Meuse**  
Enseignement fondamental  
Rue Eloi Fouarge, 24 4470 Saint-Georges-sur-Meuse  
Rue Reine Astrid, 88 4470 Saint-Georges-sur-Meuse  
Enseignement secondaire (général, technique et professionnel)  
Rue Eloi Fouarge, 31 4470 Saint-Georges-sur-Meuse
  
- ▲ **Haute Ecole Charlemagne Huy**  
Rue Grégoire Bodart, 1 4500 Huy (section pédagogique et économique)  
Rue Saint-Victor, 3 4500 Huy (section agronomique)  
Rue des Wallons, 44 4800 Verviers (section pédagogique et économique)
  
- ▲ **Centre d'Éducation et de Formation en Alternance Ecole Polytechnique Huy**  
Enseignement en alternance organisé par l'Enseignement de la Province de Liège  
Rue Saint-Pierre, 48 4500 Huy

## 2. PRIORITES DU CENTRE

### 2.1. PRIORITES DU CENTRE ET LA MOTIVATION DE SES CHOIX EN FONCTION DES POLITIQUES DE SANTE COMMUNAUTAIRES ET LOCALES ET DES BESOINS DE LA POPULATION SOUS TUTELLE IDENTIFIES PAR LE CENTRE :

**Notre politique de santé privilégie la promotion du bien être et d'un mode de vie sain. Ces deux axes sont développés dans les quatre priorités suivantes :**

a) Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle :

Sensibilisation au respect des valeurs, savoir dire non, expérimentation, prévention des grossesses et IST (Infections sexuellement transmissibles). Respect de soi et des autres.

A travers nos actions quotidiennes au sein des établissements, nous avons pu constater un manque d'information des élèves concernant cette thématique, particulièrement au niveau des élèves de l'enseignement professionnel, une banalisation de l'acte sexuel et de ses conséquences ainsi qu'une recrudescence des IST d'après les statistiques du Ministère de la santé.

b) Prévention des risques cardio-vasculaires :

Lors des bilans médicaux, nous avons pu constater une augmentation de la prévalence de l'obésité et de ses séquelles, une augmentation du tabagisme et de la sédentarité des jeunes . D'autre part, nous rencontrons ainsi les attentes du Ministère de la santé concernant le Plan Communautaire Opérationnel de lutte contre l'obésité et les préoccupations de l'OMS.

c) Politique de vaccination :

L'objectif du Ministère de la santé étant d'augmenter la couverture vaccinale en Communauté française et celui de l'OMS, l'éradication de la rougeole pour 2015, nous estimons important de promouvoir la vaccination de nos élèves. La gratuité des actes médicaux de vaccination nous permet d'atteindre des populations précarisées dans le respect du choix de chacun.

d) Prévention des dépendances :

Suite aux demandes récurrentes des établissements et en réponse à l'augmentation de cette problématique, il nous semble important de développer différentes actions collectives à mener dans ce domaine, en partenariats avec les services extérieurs régionaux.

## **2.2. LA FAÇON DONT LE CENTRE ENTEND METTRE EN ŒUVRE LA PROMOTION DE LA SANTE A TRAVERS L'ENSEMBLE DE SES MISSIONS :**

**Pour rappel du point 1.1.g du présent document, reprenant les 5 grandes priorités des membres du personnel :**

- Prévention et repérage des difficultés susceptibles d'entraver le développement harmonieux de l'élève.
- Réponse à la demande du consultant et accompagnement personnalisé.
- Accompagnement de l'élève dans la construction de son projet scolaire et professionnel.
- Collaboration optimale avec l'école, les parents et partenariat avec les services extérieurs.
- Qualité et efficacité dans l'accomplissement des activités.

**Nous tendons à rencontrer ces priorités tout au long de l'année dans nos différentes activités :**

- Lors des visites médicales, considérer la santé dans son aspect global en y incluant le bien-être physique, mental et social et tenir compte des différents déterminants de la santé
- Lors des vaccinations, optimiser la communication avec les parents et les élèves.
- A chacune de nos interventions, aider les personnes à être d'avantage acteurs de leur santé.
- Lors des journées d'accueil organisées par l'école, présentation personnalisée des missions et des membres de l'équipe du Centre P.M.S.
- Lors des réunions d'équipe (assistante sociale, infirmière, psychologue), dégagement d'éléments pertinents permettant une meilleure compréhension de la problématique de l'élève dans sa globalité.



## 3. OBJECTIFS DU CENTRE

### 3.1. OBJECTIFS CONCERNANT LE CENTRE LUI-MEME EN TERMES DE CHANGEMENTS ATTENDUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROMOTION DE LA SANTE :

#### a) Education à la vie relationnelle affective et sexuelle :

- Améliorer la connaissance de la physiologie humaine.
- Améliorer l'estime de soi et le respect dans les relations interpersonnelles.
- Permettre l'accès à tous les élèves aux informations concernant l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle.
- Maintenir une intervention articulée entre le planning familial et le PMS, dans tous les établissements scolaires de notre ressort.

## b) Prévention de des risques cardio-vasculaires :

- Faire prendre conscience aux élèves de l'importance de la problématique et de ses séquelles à long terme.
- Informer les élèves sur l'équilibre alimentaire.
- Informer les parents par des conseils diététiques.
- Sensibiliser les économats et le personnel de cuisine à l'importance de servir des repas équilibrés.
- Sensibiliser les enseignants à l'importance d'une alimentation équilibrée Favoriser la pratique d'un exercice physique régulier.
- Sensibiliser les élèves aux risques liés au tabac.

## c) Politique de vaccination :

- Augmenter la couverture vaccinale en Communauté française
- Atteindre les populations défavorisées
- Sensibiliser les parents à l'importance de la vaccination dans le respect du choix de chacun

## d) Prévention des assuétudes :

- Sensibiliser les élèves à l'importance de la problématique et de ses conséquences
- Soutenir les parents concernés par cette problématique.

### **3.2. OBJECTIFS CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITES ET LEUR POPULATION EN TERMES DE CHANGEMENTS ATTENDUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROMOTION DE LA SANTE :**

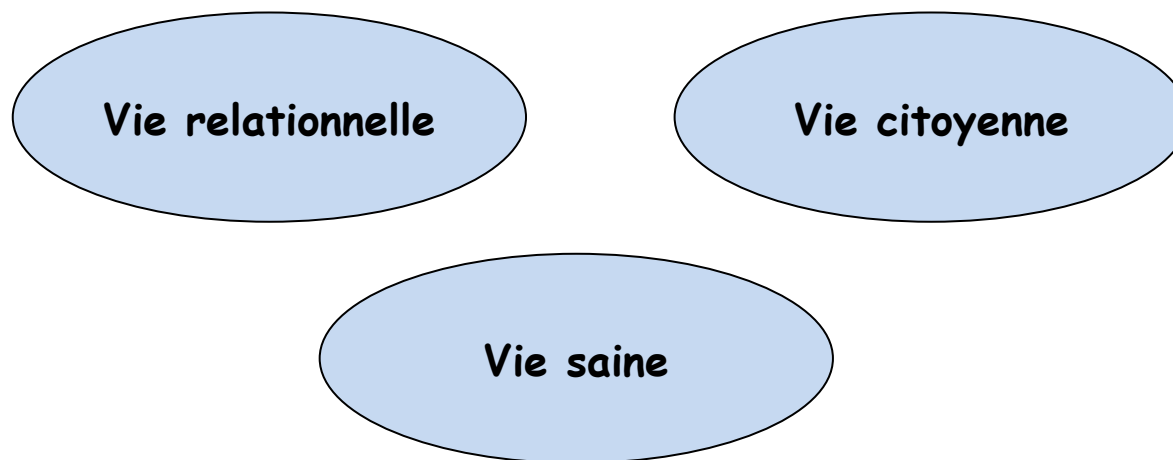
Les objectifs poursuivis s'appuient sur le projet Educatif de la Fédération – Wallonie – Bruxelles (Wallonie – Bruxelles Enseignement). Celui-ci définit les valeurs d'ouverture et de neutralité sur lesquelles se fondent tous les établissements qui dépendent d'elle. Il poursuit simultanément et sans hiérarchie les quatre objectifs généraux abordés dans l'article 6 du Décret « missions » définissant les missions prioritaires des enseignements fondamental et secondaire et organisant les structures propres à les atteindre :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le projet pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles précise les moyens mis en œuvre pour réaliser les quatre objectifs.

Plus précisément, les projets d'établissement de l'enseignement obligatoire (maternel – primaire – secondaire) et supérieur hors Université déclarent poursuivre les objectifs suivants :

- Favoriser le bien-être personnel et collectif dans le respect de soi et des autres (axe vie relationnelle).
- Préparer à la vie en société par l'éducation à la citoyenneté active et au sens des responsabilités (axe vie citoyenne).
- Promouvoir un mode de vie sain au travers de la pratique régulière d'activités sportives et une sensibilisation aux assuétudes (axe vie saine).



## 4. PLAN D'ACTION DU CENTRE

**4.1 EN FONCTION DES PRIORITES ET DES OBJECTIFS DU CENTRE, CELUI-CI DEFINIT UN PLAN D'ACTION EN TERMES : DE STRATEGIES, D'ACTIONS CONCRETES, D'OUTILS ET DE RESSOURCES, DE PLUBLIC(S)-CIBLE, DE CALENDRIER ET DE PARTENARIAT.**

**Dans une optique de partenariat et d'une approche participative, nous coordonnons des actions réparties sur les 6 ans en fonction des thématiques, des demandes des écoles ou de l'actualité.**

**Dans la mesure du possible, ces actions garderont une optique tri-disciplinaire (psycho-médico-sociale) propre aux Centres P.M.S.**

a) Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle :

- Prendre contact avec les directions d'écoles et les services extérieurs.
- Déterminer les attentes et les besoins
- Informer les élèves au sujet des animations.
- Mettre à la disposition des élèves de la documentation.
- Coordonner et réaliser des animations en classe.
- Apprendre à gérer ses émotions.
- Réaliser un bilan global des animations avec les professeurs.
- Initier le développement thématique en classe via les cours de biologie et les cours philosophiques.
- Proposer des entretiens individuels à la demande.
- Répondre aux demandes suscitées par des entretiens individuels.
- Fournir, sur demande des élèves, des préservatifs.

b) Prévention des risques cardio-vasculaires :

- Lors des visites médicales, repérer et sensibiliser les élèves aux risques cardio-vasculaire (excès pondéral, tension artérielle, tabac, exercice physique).
- Conseiller individuellement les élèves et leurs parents (entretien, avis médicaux, brochures, ...).
- Orienter vers les services spécialisés si nécessaire.
- Proposer un soutien méthodologique aux institutrices, professeurs, économistes et au personnel technique de cuisine (documents, conseillers en nutrition, jeux éducatifs, journée eau-fruits,..).

- En collaboration avec les institutrices, création de collations équilibrées à l'école maternelle.
- Informer sur l'équilibre alimentaire (pyramide alimentaire) à l'école primaire.
- Organiser des petits déjeuners santé.
- Promouvoir des journées sportives.
- Mettre à disposition des élèves (en libre service) de la documentation (brochures, affiches, livres,...).

### c) Politique de vaccination :

- Mettre à jour les documents concernant l'autorisation parentale de vaccination.
- Gérer la commande et le stock de matériel (y compris l'adrénaline).
- Commander les vaccins et les brochures (PROVAC).
- Encoder les vaccins dans la base de données E-VAX.
- Surveiller les conditions de stockage et gérer l'évacuation des déchets.
- Distribuer des lettres et des fascicules d'information aux parents.
- Réaliser des animations en classe en 6<sup>e</sup> Primaire.
- Réaliser des vaccins en 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Primaire, 1<sup>ère</sup> B, 2<sup>ème</sup> Secondaire et 4<sup>ème</sup> Secondaire.
- Informer les élèves et leurs parents des effets secondaires des vaccins réalisés.
- Lors des bilans de santé, informer les élèves et leurs parents sur l'état vaccinal.
- Sensibiliser les élèves aux vaccins proposés en 1<sup>ère</sup> Différenciée, 1<sup>ère</sup> Supplémentaire et 2<sup>ème</sup> Secondaire (HPV\*).

d) Prévention des dépendances :

- Mettre à la disposition des élèves des brochures.
- Suggérer aux écoles des activités de prévention en fonction des besoins (Labyrinthe des toxicomanies, « Tracasse, je gère », « Kottabos », ...).
- Afficher les campagnes de prévention proposées par la Communauté française.
- Proposer des entretiens individuels à la demande.
- Soutenir les parents en difficultés.
- Orienter vers les services extérieurs (Huis-clos, Open Ado, Zone T,...).



## 5. MODALITES DE REALISATION DU BILAN

### 5.1 CRITERES NECESSAIRES POUR EVALUER LE PROJET DANS 1 AN :

- Quels étaient les objectifs opérationnels pour l'an passé et ont-ils été atteints ?
- Quelles actions avions nous prévu de réaliser ?
  - Ont-elles été réalisées ?
  - Sinon pourquoi ?
  - Est-il toujours pertinent de le faire ?
  - Pouvons-nous les poursuivre l'an prochain ?
- Quels sont les objectifs pour l'an prochain ?

## 5.2 CRITERES PAR THEMATIQUE :

### a) Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle :

- Quel est le pourcentage d'écoles qui bénéficient d'animations réalisées par le Centre de Planning Familial ?
- Dans quelles classes les animations ont-elles été réalisées ?
- Y a-t-il eu une réunion d'évaluation ?
- Les élèves étaient-ils informés de l'animation prévue ?
- Comment s'est passé le contact avec les directions et l'organisation logistique ?
- Y a-t-il eu une suite donnée par les professeurs dans leurs cours ?
- Y a-t-il eu des demandes suite à cette information ?

### b) Prévention des facteurs de risques cardio-vasculaires :

- Combien d'élèves étaient-ils demandeurs d'un soutien au PMS ?
- Y a-t-il eu organisation de petits déjeuners santé ? Dans combien d'écoles ?
- Y a-t-il eu organisation de journées sportives ? Dans combien d'écoles ?
- Y a-t-il des demandes de soutien méthodologique de la part des enseignants ? Combien ?
- En 4<sup>ème</sup> Secondaire, quel est le pourcentage de jeunes :
  - qui présente un BMI supérieur à 30 ?
  - qui fume.
  - qui a une tension artérielle supérieure à 14/9 ?

c) Politique de vaccination :

- Comment s'est déroulé la commande et la gestion du matériel nécessaire à la vaccination ?
- Comment s'est déroulé l'encodage dans E-VAX ?
- Avons-nous rencontré des difficultés à respecter les conditions de stockage ?
- Dans quelles classes avons-nous distribués des lettres et des fascicules ?
- Les documents sont-ils correctement remplis et rentrés dans les délais indiqués ?
- Avons-nous reçu des retours des médecins traitants ?
- Avons-nous rencontré des problèmes lors de la vaccination, si oui, lesquels ?

d) Prévention des dépendances :

- Avons-nous reçus des demandes d'écoles ? Quel type de demandes ?
- Quel public ciblent-elles ? Un niveau ? Une classe ? Un individu ?
- Quelles sont les personnes demandeuses ? Se sont-elles impliquées dans un projet ?
- Avons-nous pu mettre en place des animations ? Si oui, lesquelles ?
- Avons-nous rencontré des élèves de façon individuelle ?

Huy, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Marie-France Boileau,  
Directrice